

GUIDE DES PROCÉDURES D'ADMISSION À LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE - D'INFIRMIER AU CANADA

Édition 2022



RDEE
Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

3	INTRODUCTION
4	VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION AU CANADA
8	 ALBERTA
10	 COLOMBIE-BRITANNIQUE
12	 ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
14	 MANITOBA
16	 NOUVEAU-BRUNSWICK
18	 NOUVELLE-ÉCOSSE
20	 ONTARIO
22	 SASKATCHEWAN
24	 TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
26	 TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET  NUNAVUT
27	 YUKON
29	TÉMOIGNAGE
30	COORDONNÉES DU RDÉE CANADA ET DE SES MEMBRES

L'utilisation du genre masculin a été adoptée, à l'exception de la terminologie associée à la profession des soins infirmiers, afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

INTRODUCTION

Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) comprend 12 organismes provinciaux et territoriaux répartis à travers le Canada, hormis le Québec. Ces organismes sont des portes d'entrée privilégiées pour faciliter l'employabilité et faire des affaires en français dans les communautés francophones et acadienne du Canada. Ensemble, ils possèdent l'expertise et les ressources dont les immigrants francophones et bilingues, ainsi que les employeurs canadiens ont besoin avant, pendant et après l'intégration économique de nouveaux arrivants.

Ce guide vise à mieux vous informer, employeurs et infirmières et infirmiers francophones formés à l'étranger sur l'exercice de votre profession au Canada et sur les procédures d'admission en vigueur au sein des provinces et des territoires. Il contient l'information la plus récente, récoltée auprès des organismes de réglementation des soins infirmiers du Canada (à l'exception du Québec) en 2022.

Bien que la règle générale indique que chaque province ou territoire est responsable de la sélection de ses candidats formés à l'étranger, il reste cependant important de savoir que des instances nationales jouent un rôle incontournable dans la détermination de l'admissibilité de tous les candidats. Les informations contenues dans ce document constituent un aperçu du processus. L'objectif du guide est de faciliter votre compréhension du processus national, ainsi que celui de chaque province et territoire. Il se veut aussi un outil d'information simplifié, pour vous aiguiller, potentiels candidats de la santé formés à l'étranger, dans vos démarches et sur les organismes qui interviennent dans le processus d'admissibilité au Canada et dans les provinces ou les territoires.

Bien que de considérables efforts aient été consentis pour assurer l'exactitude de l'information qui est contenue dans le présent guide, aucun éditeur, ni le RDÉE Canada et ses organismes membres, ne devront être tenus responsables de tout dommage causé par l'utilisation de ce document dû à des erreurs, des omissions ou des inexactitudes. Si vous désirez travailler au Canada, on vous recommande de vous assurer de communiquer avec les ordres et les organismes appropriés et, surtout, de consulter régulièrement les sites Internet des organismes décisionnels, ceux-ci ayant toujours préséance.

Rose Cathy Handy, qui a compilé cette information avec son équipe de deux chercheuses, Damilola et Carole, est une consultante communautaire depuis plus de 20 ans et possède une vaste expertise en perfectionnement, développement professionnel et promotion de carrière. Présidente de Bilinguallink.com, un service qui a aidé à ce jour plus de 50 000 personnes à trouver du travail et à améliorer ainsi leur qualité de vie, et ce, en leur offrant un accès à des publications de carrière, des salons de l'emploi, un site Web sur les carrières, des séminaires et des formations, elle est experte dans la connexion des employeurs et des candidats bilingues dans le marché du travail canadien. Depuis 1998, son entreprise sociale offre des plateformes pour connecter les francophones et les personnes bilingues avec des opportunités d'emploi, de carrière, de formation, d'affaires, d'information et de services.

Remarque : Bien que tous les efforts aient été déployés pour compiler l'information disponible de la manière la plus juste possible, il est possible que la traduction de certaines informations, qui étaient disponibles en anglais seulement, ne reflète pas exactement l'esprit dans lequel les intentions ou les significations originales des mots étaient prévues. Ni l'auteur ni le RDÉE Canada ne peuvent être tenus responsables de ces écarts.

VUE D'ENSEMBLE SUR LA PROFESSION AU CANADA

La profession d'infirmière et d'infirmier se classe dans la grande catégorie professionnelle 3 — Secteur de la santé selon le [Guide sur les carrières](#) (GC) et la [Classification nationale des professions](#) (CNP) 2021. La CNP 2021 remplace la CNP 2016 depuis novembre 2022, avec six (6) catégories représentant la formation, les études, l'expérience et les responsabilités (FÉER).

Pour en savoir davantage sur les principales fonctions et les exemples d'appellations d'emplois, voici des exemples de codes CNP dont il sera question dans ce guide :

31301 — Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées

Les infirmières et infirmiers autorisés, ainsi que les infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés dispensent des soins infirmiers aux patients, offrent des programmes d'éducation en soins de la santé et fournissent des services consultatifs concernant des questions relatives à l'exercice en sciences infirmières.

31302 — Infirmiers praticiens/infirmières praticiennes

Les infirmières et infirmiers praticiens sont des infirmiers diplômés ayant une formation complémentaire, des connaissances et une expérience approfondies en matière de soins infirmiers et une spécialité de la pratique. Ils fournissent une gamme

de services de santé et dispensent des soins préventifs et continus aux patients dans le but de maintenir leur santé.

32101 — Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires

Les infirmières et infirmiers auxiliaires administrent des soins infirmiers aux patients, habituellement sous la supervision des médecins, des infirmiers autorisés ou d'autres membres de l'équipe de santé. Les techniciennes et techniciens de salle d'opération préparent les patients et assistent les médecins praticiens avant et pendant les chirurgies.

Contrairement à d'autres pays, le permis d'exercice en soins infirmiers n'est pas octroyé à l'échelle nationale. Les infirmières ou infirmiers autorisés sont inscrits dans chaque province ou territoire où ils travaillent. Il est possible d'obtenir une évaluation des études et un formulaire de demande de l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

La désignation « infirmière » ou « infirmier » est réservée aux personnes à qui l'organisme de réglementation, l'ordre professionnel ou l'association professionnelle a accordé un permis d'exercice pour les autoriser à exercer la profession infirmière dans les provinces canadiennes où elles ont l'intention de travailler.

Les provinces et les territoires canadiens exigent que vous passiez un examen dans le cadre du processus d'immatriculation ou d'octroi du permis d'exercice. Depuis 2015, les organismes de réglementation de la profession infirmière autorisée des provinces et des territoires (sauf le Québec) utilisent l'examen NCLEX-RN du [National Council of State Boards of Nursing](#) (NCSBN) comme examen d'admission à la pratique au Canada. Pour en savoir davantage sur le nouvel examen, veuillez communiquer avec l'ordre de votre province ou territoire et avec le NCSBN.

Différents types de compétences linguistiques sont requis pour devenir infirmière ou infirmier autorisé au Canada. Le bilinguisme (français et anglais) est un atout. Des emplois et des programmes de formation en soins infirmiers sont offerts pour les infirmières ou infirmiers francophones unilingues dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Ontario. Les autres provinces et territoires exigent la maîtrise de la langue anglaise.

SERVICE NATIONAL D'ÉVALUATION INFIRMIÈRE (SNEI)

Le [Service national d'évaluation infirmière](#) (SNEI) est un organisme canadien qui vous aide à comprendre les exigences canadiennes et vous offre un [guide](#) étape par étape du processus de demande d'admission. Il est associé aux organismes de réglementation de la profession infirmière du Canada pour offrir un moyen simple et sécurisé d'examiner et de conserver les documents que vous devrez présenter. Il vérifie et compare les titres de compétence aux normes canadiennes pour les diplômés internationaux en sciences infirmières (DISI). Le SNEI est la première étape dans le parcours des DISI en vue de pratiquer les soins infirmiers au Canada, à l'exception du Québec et des trois (3)

territoires. À partir des renseignements soumis au SNEI, un rapport consultatif est produit dans un délai de 12 semaines et envoyé aux organismes de réglementation choisis par les candidats. Le SNEI produit des rapports consultatifs pour chacune des trois professions infirmières suivantes :

- **Infirmière ou infirmier autorisé/immatriculé (IA/II)**
- **Infirmière ou infirmier auxiliaire autorisé (IAA)**
- **Infirmière ou infirmier psychiatrique autorisé (IPA)**

Une fois que vous recevez votre rapport consultatif, vous pourrez présenter une demande à l'organisme de réglementation dans la province de votre choix. Seuls les organismes de réglementation des soins infirmiers ont le pouvoir de décider si une demande est acceptée. Les organismes de réglementation des soins infirmiers de chaque province fixent les critères d'inscription et les délais. Il se peut que d'autres évaluations soient nécessaires et que vous deviez suivre des cours, par exemple.

Dans la plupart des provinces canadiennes, le terme « autorisé » est employé, sauf au Nouveau-Brunswick, où les infirmières et infirmiers sont « immatriculés » (II) et détiennent une « immatriculation ».

[L'Association des infirmières et infirmiers du Canada](#) (AIC) représente la profession infirmière du Canada à l'échelle nationale et mondiale. Elle est la porte-parole des infirmières et infirmiers autorisés, praticiens, auxiliaires autorisés, psychiatriques autorisés, des infirmières et infirmiers retraités et des étudiants en sciences infirmières de l'ensemble des 13 provinces et territoires. Vous pouvez y adhérer en tant que membre. Il existe également le [Canadian Council for Practical Nurse Regulators \(CCPNR\)](#) / [Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires](#) (CCRSIA) dont le mandat est de promouvoir l'excellence dans la réglementation des infirmières et infirmiers auxiliaires en faisant preuve de leadership, de pratiques exemplaires et d'innovation.

ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DES SOINS INFIRMIERS QUI COLLABORENT AVEC LE SNEI ET POUR LEQUEL VOUS DEVEZ PRÉSENTER VOTRE RAPPORT CONSULTATIF

Alberta	College of Registered Nurses of Alberta (CRNA) – IA/II College of Licensed Practical Nurses of Alberta (CLPNA) – IAA College of Registered Psychiatric Nurses of Alberta (CRPNA) – IPA
Colombie-Britannique	British Columbia College of Nurses and Midwives (BCCNM) – IA/II, IAA et IPA
Île-du-Prince-Édouard	College of Registered Nurses of Prince Edward Island (CRNPEI) – IA/II College of Licensed Practical Nurses of Prince Edward Island (CLPNEI) – IAA
Manitoba	College of Registered Nurses of Manitoba (CRNM) – IA/II The College of Licensed Practical Nurses of Manitoba (CLPNM) – IAA The College of Registered Psychiatric Nurses of Manitoba (CRPNM) – IPA
Nouveau-Brunswick	Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) – IA/II Association des infirmier(ère)s auxiliaires autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick (AIAANB) – IAA

Nouvelle-Écosse	Nova Scotia College of Nursing (NSCN) – IA/II et IAA
Ontario	Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) – IA/II et IAA
Saskatchewan	College of Registered Nurses of Saskatchewan (CRNS) – IA/II Saskatchewan Association of Licensed Practical Nurses (SALPN) – IAA Registered Psychiatric Nurses of Saskatchewan (RPNAS) – IPA
Terre-Neuve-et-Labrador	College of Registered Nurses of Newfoundland & Labrador (CRNNL) – IA/II College of Licensed Practical Nurses of Newfoundland & Labrador (CLPNNL) – IAA

CONTACTS UTILES

[Service national d'évaluation infirmière \(SNEI\)](#)

Siège social
439, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5G 1Y8
Téléphone : 1 855 977-1898
Courriel : support@nnas.ca

[Association des infirmières et infirmiers du Canada](#)

1554, avenue Carling, bureau M209
Ottawa (Ontario) K1Z 7M4
Téléphone : 1 800 361-8404

[Canadian Council for Practical Nurse Regulators \(CCPNR\)](#)

c/o College of Licensed Practical Nurses of BC
Suite 260-3480 Gilmore Way
Burnaby (Colombie-Britannique) V5G 4Y1
Téléphone : 778 373-3101
Courriel : info@ccpnr.ca



ALBERTA

CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses of Alberta](#)

11120, 178 Street
Edmonton (Alberta) T5S 1P2
Téléphone : 1 800 252-9392

[College of Licensed Practical Nurses of Alberta](#)

13163, 146 Street
Edmonton (Alberta) T5L 4S8
Téléphone : 1 800 661-5877
Courriel : info@clpna.com

[Mount Royal University Bridge to Canadian Nursing Program](#)

Téléphone : 1 866 275-5818
Courriel : bcnnursing@mtroyal.ca

[NorQuest College's Bridging Program](#)

Téléphone : 1 866 534-7218
Courriel : info@norquest.ca

[Bow Valley College](#)

Téléphone : 1 866 428-2669
Courriel : info@bowvalleycollege.ca

En Alberta, vous devez être inscrit au [College of Registered Nurses of Alberta](#) (CRNA) pour exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier autorisé. Toutefois, avant de vous adresser au CRNA, vous devez faire une demande d'évaluation auprès du Service national d'évaluation infirmière (SNEI) qui recueille les documents et fournit la première évaluation pour les infirmières et infirmiers formés à l'étranger.

Une fois que vous recevez votre rapport consultatif du SNEI, vous pourrez faire votre demande au CRNA afin de devenir une infirmière ou infirmier autorisé (IA) ou praticienne ou praticien (IP).

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Vous devrez créer un compte en ligne, soumettre tous les [documents requis](#) et payer les frais d'inscription. Voici des éléments que l'on vous demandera et que l'on examinera :

- Répondre au formulaire [d'évaluation d'admissibilité](#).
- Vérifier votre casier judiciaire.
- Confirmer votre formation scolaire.
- Confirmer votre expérience de travail :
 - avoir fourni des services infirmiers au cours des trois (3) dernières années;
 - avoir pratiqué un minimum de 1 125 heures de soins infirmiers à la satisfaction du registraire au cours des cinq (5) dernières années;

- avoir obtenu un diplôme d'un programme de soins infirmiers, d'un programme de transition ou d'un programme de perfectionnement en soins infirmiers approuvé au cours des cinq dernières années;
 - avoir effectué une évaluation des compétences en soins infirmiers au cours des trois dernières années.
- Démontrer la [maîtrise de l'anglais](#).
 - Suivre et réussir deux (2) cours obligatoires.
 - Réussir l'[examen NCLEX-RN](#).
 - Fournir une référence d'un superviseur.

Vous recevez la décision lorsque votre dossier aura été analysé. Cela peut prendre jusqu'à quatre (4) semaines.

Les candidats désirant exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire autorisé (IAA) doivent s'inscrire et respecter les règles du [College of Licensed Practical Nurses of Alberta](#) (CLPNA).





COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONTACTS UTILES

[British Columbia College of Nurses & Midwives](#)

900 – 200, rue Granville
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4
Téléphone : 1 866 880-7101
Courriel : info@bccnm.ca

[Langara College](#)

Téléphone : 604 323-5511

[Kwantlen Polytechnic University](#)

Téléphone : 604 599-2000

[Skills Connect](#)

Téléphone : 1 877 277-4832
Courriel : info@skillsconnect.ca

[Douglas College](#)

Téléphone : 604 527-5400

Avant de postuler au [British Columbia College of Nurses & Midwives](#) (BCCNM), vous devez faire une demande auprès du Service national d'évaluation infirmière (SNEI). Le BCCNM n'exige qu'un seul rapport du SNEI pour vous évaluer à la fois pour l'inscription comme infirmière ou infirmier autorisé (IA) et infirmière ou infirmier auxiliaire autorisé (IAA). Vous pouvez postuler auprès du SNEI en tant qu'IAA ou qu'IA. Le SNEI vérifiera votre identité et vos documents de formation en soins infirmiers et évaluera votre formation en fonction des normes canadiennes et des exigences actuelles en soins infirmiers au Canada. Il présentera ses conclusions dans un rapport consultatif. Lorsque vous recevez ce rapport, vous pouvez postuler auprès du BCCNM.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

- 1) Création d'un compte BCCNM et soumettre une demande d'inscription.
- 2) Maîtrise de l'anglais :
Un évaluateur d'inscription examinera vos informations soumises pour démontrer votre maîtrise de l'anglais. Il vous contactera pour plus d'informations si nécessaire.
- 3) Évaluation des compétences :
Après avoir examiné votre candidature, l'évaluateur déterminera si vous devez effectuer une évaluation des compétences. Cette évaluation examine vos compétences en soins infirmiers par rapport aux compétences que les infirmières et infirmiers doivent posséder pour une pratique infirmière sécuritaire au Canada. L'évaluation

comprend un test informatisé et une évaluation en laboratoire de simulation. Elle évaluera vos compétences pour trois professions de la santé : infirmière et infirmier autorisé, infirmière et infirmier auxiliaire autorisé, et assistante et assistant en soins de santé.

Si on relève des lacunes en matière de compétences lors de l'évaluation, on déterminera un parcours de formation de transition pour que vous soyez prêt à exercer la profession et être admissible à l'inscription.

4) Examen d'inscription et inscription provisoire :

Une fois que vous aurez satisfait à toutes les exigences ci-dessus, le BCCNM vous enverra des informations sur vos exigences d'inscription restantes. Cela comprendra des consignes sur la façon de s'inscrire à l'examen d'inscription pertinent : le REx-PN (IAA) ou le NCLEX-RN (IA).

Si vous avez demandé à être considéré pour une inscription provisoire et qu'elle est accordée, on vous enverra des instructions sur la façon de payer vos frais d'inscription via votre compte BCCNM. Vous figurerez dans l'annuaire en ligne une fois que vous serez autorisé à exercer.

5) Décision d'inscription/paiement des frais d'inscription :

Une fois que vous aurez réussi le NCLEX-RN et que vous aurez rempli toutes les autres exigences d'inscription, vous recevrez des consignes sur la façon de payer vos frais d'inscription (si vous ne détenez pas déjà une inscription provisoire). Vous figurerez dans l'annuaire en ligne une fois que vous serez autorisé à exercer.

Si vous déteniez une inscription provisoire, votre statut sera automatiquement mis à jour en tant qu'inscription en exercice une fois que vous aurez satisfait à toutes les exigences d'inscription.

Veillez noter : Vous ne pouvez pas légalement exercer la profession tant que vous n'avez pas reçu un courriel du BCCNM confirmant que votre inscription provisoire est accordée. Vous pouvez également consulter le répertoire en ligne pour vous assurer que vous êtes autorisé à pratiquer avant de commencer à travailler.

Il est donc fortement encouragé de ne pas déménager en Colombie-Britannique ni à s'engager à une date de début d'emploi jusqu'à ce que votre demande d'inscription au BCCNM ait été évaluée et que vous soyez au courant des exigences que vous devez respecter pour vous inscrire.



ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses & Midwives of PEI](#)

45, Paramount Dr., unit 1
Charlottetown (ÎPE) C1E 0C6
Téléphone : 1 844 843-3933

[College of Licensed Practical Nurses of Prince Edward Island](#)

155, Belvedere Avenue, Suite 204
Charlottetown (PEI) C1A 2Y9
Téléphone : 902 566-1512
Courriel : info@clpnpei.ca

[UPEI, Faculty of Nursing](#)

Téléphone : 1 800 606-UPEI

[Collège de l'Île](#)

Téléphone : 1 877 854-3010
Courriel : info@collegedelile.ca

[Holland College](#)

Téléphone : 902 629-4217

[Department of Health and Wellness](#)

Recruitment and Retention
Secretariat
16, rue Fitzroy, 3rd Floor Sullivan Bldg.
PO Box 2000
Charlottetown (PEI) C1A 7N8
Téléphone : 902 620-3874
Courriel : healthrecruiter@gov.pe.ca

Toutes les infirmières et tous les infirmiers dont la formation en soins infirmiers a eu lieu à l'extérieur du Canada et qui souhaitent s'inscrire pour travailler en tant qu'infirmière ou qu'infirmier autorisé (IA) à l'Île-du-Prince-Édouard doivent d'abord remplir une demande en ligne auprès du Service national d'évaluation infirmière (SNEI). Une fois que vous aurez reçu le rapport consultatif, vous pourrez postuler auprès du [College of Registered Nurses & Midwives of PEI](#) (CRNMPEI) comme infirmière ou infirmier autorisé (IA) ou comme infirmière ou infirmier praticien. Les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) doivent postuler auprès du [College of Licensed Practical Nurses of Prince Edward Island](#) (CLPNPEI).

PROCESSUS D'INSCRIPTION

1) Obtenir le rapport consultatif du SNEI :

Le rapport consultatif du SNEI évalue votre formation infirmière de base et la compare aux normes canadiennes. Le rapport du SNEI est utilisé par les collèges pour prendre des décisions concernant votre admissibilité à vous y inscrire.

2) Démontrer la maîtrise complète de la langue anglaise :

Si vous n'êtes pas en mesure de prouver que vous avez été éduqué en anglais ou que vous avez démontré une pratique sûre de l'anglais, vous devrez passer des tests de compétence linguistique.

3) Soumettre une demande d'inscription en ligne via le portail des candidats en sélectionnant la demande d'infirmière formée à l'étranger.

4) Payer les frais.

Le personnel examinera votre demande et le rapport consultatif du SNEI. Il vous contactera concernant les documents requis ou les exigences en suspens. On peut vous recommander de suivre de la formation continue, de faire une évaluation de vos compétences ou les deux, au besoin.

Vous pourrez exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier autorisé (IA) lorsque vous aurez réussi l'examen NCLEX-RN et que vous aurez été autorisé par le collège.

Le ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Île-du-Prince-Édouard s'est associé à la Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse pour offrir l'évaluation des compétences des infirmières et infirmiers autorisés (IA) du Registered Nurse Professional Development Centre (RNPDC) et du programme RN Bridging/Re-Entry Program.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).





MANITOBA

CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses of Manitoba](#)
890, Pembina Highway
Winnipeg (Manitoba) R3M 2M8
Téléphone : 1 800 665-2027, p. 300
Courriel : registration@crnm.mb.ca

[College of Licensed Practical Nurses of Manitoba](#)
463, rue St. Anne's
Winnipeg (Manitoba) R2M 3C9
Téléphone : 1 877 663-1212

[Red River College Polytech](#)
Student Service Centre
Téléphone : 1 800 903-7707
Courriel : studentservices@rrc.ca

[Assiniboine Community College](#)
Téléphone : 204 725-8750
Courriel : recruit@assiniboine.net

[Brandon University](#)
Faculty of Health Studies
Téléphone : 204 727-7459
Courriel : healthstudies@brandonu.ca

[College of Nursing, University of Manitoba](#)
Helen Glass Centre for Nursing
Téléphone : 204 474-7452
Courriel : nursing@umanitoba.ca

Afin d'exercer la profession d'infirmière et infirmier autorisé au Manitoba et d'utiliser le titre d'infirmière ou d'infirmier autorisé (IA), vous devez détenir un certificat d'exercice valide du [College of Registered Nurses of Manitoba](#) (CRNM). La trousse de demande est disponible si vous avez suivi une formation d'infirmière ou d'infirmier autorisé à l'extérieur du Canada.

Vous devez d'abord faire une demande par l'intermédiaire du Service national d'évaluation infirmière (SNEI). Lorsque le rapport consultatif du SNEI sera généré, vous devrez soumettre un dossier de candidature directement au CRNM. Ne soumettez pas de candidature au Collège jusqu'à ce que le rapport consultatif du SNEI ait été préparé.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

- 1) Pour ouvrir un dossier de candidature au CRNM, vous devez :
 - a. [Ouvrir un dossier](#) en soumettant votre formulaire de demande et les pièces d'identité requises, puis payer les frais de traitement (819 \$).
 - b. Attendre le courriel de confirmation de la part du CRNM et la liste des documents supplémentaires à remettre. Par exemple, on vous demandera des pièces pour la vérification des antécédents, la vérification du casier judiciaire, la vérification du registre des adultes et des enfants maltraités et la validation de la compétence en anglais.

- 2) Ensuite, on révisera votre dossier et vos études.
- 3) Puis, on évaluera vos [compétences cliniques](#) à l'Université du Manitoba.
- 4) Si vous réussissez toutes ces étapes, vous serez invité à écrire le test NCLEX-RN. Sinon, vous devrez suivre la formation d'appoint supplémentaire suggérée par le CRNM.

Pour tous les détails, référez-vous au [guide de processus de demande du CRNM](#), à l'attention des infirmières et infirmiers formés à l'étranger.

Les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) peuvent s'inscrire auprès du [College of Licensed Practical Nurses of Manitoba](#) (CLPNM).

Remarque : La Province a annoncé le [Projet de personnel infirmier formé à l'étranger](#) au Manitoba à l'été 2021. L'initiative offrira jusqu'à 23 000 \$ par infirmière ou infirmier formé à l'étranger approuvé pour couvrir un éventail de dépenses liées à l'obtention de l'autorisation de travailler dans la province.





NOUVEAU-BRUNSWICK

CONTACTS UTILES

[Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick](#)
165, rue Regent
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 7B4
Téléphone : 1 800 442-4417

[Association des infirmier\(ère\)s auxiliaires autorisé\(s\) du Nouveau-Brunswick](#)
384, rue Smythe
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 3E4
Téléphone : 800-942-0222
Courriel : lpninfo@npls.ca

[University of NB](#)
Nursing and Health Sciences
Téléphone : 506 648-5542
Courriel : nursingsj@unb.ca

[Ulton College](#)
Main Campus & Administration Offices
Téléphone : 1 888 757-2020

[Université de Moncton](#)
Faculté des sciences de la santé et des services communautaires
Téléphone : 1 800 363-8336
Courriel : info@umce.ca

Le processus de demande pour devenir infirmière ou infirmier immatriculé (II) au Nouveau-Brunswick comporte deux parties. Vous devez d'abord présenter une demande au Service national d'évaluation infirmière (SNEI). Le SNEI produira un rapport consultatif basé sur la documentation soumise et une évaluation de la comparabilité de votre formation en soins infirmiers aux normes canadiennes d'admission à la pratique.

Lorsque vous aurez reçu votre rapport consultatif du SNEI, vous pourrez présenter une demande à [l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick](#) (AIINB) pour terminer l'évaluation de votre admissibilité d'inscription au Nouveau-Brunswick. L'AIINB requiert le rapport de consultation du SNEI. Il fait partie de votre demande d'inscription au Nouveau-Brunswick. Il est illégal de travailler comme infirmière ou infirmier immatriculé (II) sans obtenir une immatriculation valide de l'AIINB.

Au Nouveau-Brunswick, les programmes de formation des infirmières et infirmiers immatriculés sont de niveau postsecondaire (universitaire) après 12 années d'études primaires et secondaires. La formation des infirmières et infirmiers immatriculés comprend des cours théoriques et cliniques en médecine, en chirurgie, en obstétrique (maternelle/nouveau-né), en pédiatrie (santé de l'enfant), en psychiatrie (santé mentale) ainsi qu'en gériatrie et en soins infirmiers communautaires.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Pour être admissible à l'immatriculation auprès de l'AIINB, vous devez :

- fournir une preuve de compétence linguistique en français ou en anglais;
- avoir suivi avec succès un programme de formation infirmière que l'AIINB a évalué comme étant essentiellement équivalent à un programme de formation infirmière offert au Nouveau-Brunswick;
- avoir obtenu l'autorisation d'exercer la profession infirmière dans le pays où vous avez suivi votre programme de formation infirmière initial;
- présenter une preuve d'immatriculation en règle provenant des autres pays où vous avez travaillé ou travaillez actuellement à titre d'infirmière ou d'infirmier;
- avoir accumulé, au cours des cinq (5) années précédentes, un minimum de 1 125 heures de pratique infirmière autorisée ou avoir suivi un programme de formation infirmière approuvé;
- présenter une vérification de casier judiciaire valide;
- suivre le [module sur la jurisprudence](#) qui se trouve dans votre compte « Mon profil » sur le site Web de l'AIINB;
- réussir un examen d'autorisation infirmière.

Vous devrez remplir le [formulaire de demande](#) et payer des frais de 460 \$.

Remarque : L'AIINB a créé un processus simplifié permettant aux infirmières et infirmiers immatriculés formés et inscrits en France d'obtenir un permis d'exercice au Nouveau-Brunswick. Après avoir réussi un stage d'adaptation de 75 jours et d'activités d'apprentissage obligatoires spécialisées, les candidats qui satisferont aux autres exigences d'inscription de l'AIINB seront éligibles pour obtenir immédiatement un permis d'exercice dans la province en tant qu'infirmières ou qu'infirmiers immatriculés (II). [Cliquez ici](#) pour connaître les détails.

Les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) doivent s'inscrire auprès de [l'Association des infirmier\(ère\)s auxiliaires autorisé\(s\) du Nouveau-Brunswick](#) (AIAANB).





NOUVELLE-ÉCOSSE

CONTACTS UTILES

[Nova Scotia College of Nursing](#)
120, Western Parkway, bureau 300
Bedford (Nouvelle-Écosse)
B4B 0V2
Téléphone : 1 833 267-6726
Courriel : information@nscn.ca

[Nova Scotia Health Learning
Institute for Health Care Providers](#)
1276, rue South Park
Bethune Building, salle 231
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 2Y9
Téléphone : 1 800 461-8766
Courriel : LearningInstitute@nshealth.ca

[Dalhousie University](#)
Faculty of Health
Téléphone : 1 902 494-2211

[St. Francis Xavier University](#)
Nursing Department
Téléphone : 1 902 867-2240

Afin d'obtenir un permis d'infirmière ou d'infirmier en Nouvelle-Écosse, vous devez présenter une demande et payer les frais auprès de deux (2) organismes différents :

- Service national d'évaluation infirmière (SNEI), pour remplir la première partie de votre demande. Faites une demande et payez les frais au SNEI.
- [Nova Scotia College of Nursing](#) (NSCN) pour remplir la dernière partie de votre demande. Faites une demande et payez les frais au NSCN une fois que vous avez reçu votre rapport consultatif du SNEI.

Vous n'avez pas besoin de vivre en Nouvelle-Écosse pour présenter une demande pour la Nouvelle-Écosse.

Votre programme de soins infirmiers doit avoir fourni une formation théorique et clinique en médecine et chirurgie pour adultes. Si vous êtes diplômé d'un programme spécialisé (par exemple, psychiatrie/santé mentale, pédiatrie, sage-femme), vous n'êtes pas admissible à l'inscription à moins que vous n'ayez également une formation générale en soins infirmiers. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez : ien@nscn.ca.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Remarque : Il existe des processus de demande distincts si vous souhaitez obtenir un permis d'exercice comme infirmière ou infirmier auxiliaire autorisé (IAA) ou infirmière ou infirmier autorisé (IA).

Il existe deux organigrammes du NSCN pour vous aider à comprendre le processus de candidature en Nouvelle-Écosse :

- [Guide des infirmières formées à l'étranger pour l'obtention du permis d'exercice des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés](#)
- [Guide des infirmières formées à l'étranger pour l'obtention du permis d'exercice des infirmières et infirmiers autorisés](#)

QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE J'AI SOUMIS MA DEMANDE AU NSCN ?

Il faut jusqu'à huit (8) semaines pour évaluer et examiner votre rapport consultatif du SNEI et les documents de demande du NSCN. Une fois cela fait, le NSCN détermine :

- si vous répondez aux exigences du NSCN et êtes admissible pour passer l'examen national ou vous inscrire et obtenir une licence; ou
- si vous devez soumettre des informations ou des documents supplémentaires au NSCN; ou
- si votre programme de soins infirmiers ainsi que votre expérience en soins infirmiers et vos autres études ne répondent pas aux exigences en matière d'études du NSCN. Cela signifie que vous devrez réussir l'une des deux options ci-dessous en Nouvelle-Écosse :
 - [évaluation des compétences](#) et toute autre formation requise ; ou
 - [programme de réintégration](#) en soins infirmiers;
- si vous n'êtes pas admissible à l'inscription auprès du NSCN.

Vous recevrez une lettre décrivant la décision du NSCN et les prochaines étapes à suivre.





ONTARIO

La loi interdit à quiconque qui ne possède pas de certificat d'inscription valide délivré par l'[Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario](#) (OIIO) d'exercer la profession infirmière en Ontario. Seuls les membres de l'OIIO sont autorisés à utiliser les titres « infirmière/ infirmier », « infirmière/infirmier autorisé (IA) », « infirmière/infirmier auxiliaire autorisé (IAA) » ou « infirmière/infirmier praticien (IP) ».

CONTACTS UTILES

[Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario](#)

101, rue Davenport
Toronto (Ontario) M5R 3P1
Téléphone : 1 800 387-5526
Courriel : cno@cnomail.org
Consultez la page [Autres ressources](#) sur le site Internet de l'OIIO

[Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario \(RNAO\)](#)

[Humber College](#)
Téléphone : 416 675-3111

[Canadore College](#)
Téléphone : 1 855 495-7915

[Lambton College](#)
Téléphone : 519 542-7751

[Seneca College](#)
Téléphone : 416 491-5050

[Algonquin College](#)
Téléphone : 613 727-4723

[George Brown College](#)
Téléphone : 416 415-5000

[Conestoga College](#)
Téléphone : 519 748-5220

[Mohawk College](#)
Téléphone : 905 540-4247

[York University School of Nursing](#)
Téléphone : 416 736-2100

[Fanshawe College](#)
Téléphone : 519 667-2392

[Hamilton Health Sciences Centre](#)
Téléphone : 905 521-2100

[Centennial College of Applied Arts and Technology](#)
Téléphone : 416 289-5303

[Cambrian College](#)
Téléphone : 1 800 461-7145

[St Lawrence College](#)
Téléphone : 613 544-5400

[Durham College](#)
Téléphone : 905 721-2000

[Sheridan College](#)
Téléphone : 905 815-4007

[Loyalist College](#)
Téléphone : 613 969-1913

[Collège La Cité](#)
Téléphone : 1 800 267-2483

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Le processus d'inscription commence dès que vous créez un compte auprès du Service national d'évaluation infirmière (SNEI). Le SNEI est l'organisme national responsable de la première collecte et l'évaluation initiale des documents de toutes les infirmières et de tous les infirmiers formés à l'étranger qui demandent l'inscription au titre d'IA ou d'IAA en Ontario. L'OIIO entamera le processus uniquement lorsqu'il aura reçu votre [demande d'inscription](#), les [frais prescrits](#) pour entamer le processus d'inscription et votre rapport consultatif du SNEI concernant votre formation d'infirmière, vos antécédents d'inscription et votre expérience de travail.

L'OIIO examine les documents que vous avez soumis au SNEI et détermine si vous répondez à [l'exigence en matière d'inscription](#) en question en fonction des [délais](#) énoncés sur son site Internet. De même, vous devrez réussir l'examen d'autorisation approuvé par le Conseil pour le groupe visé par votre demande, soit l'examen [NCLEX-RN](#) pour les IA, soit le [Rex-PN](#) pour les IAA.

Les candidats dont la formation et la pratique en soins infirmiers ne satisfont pas aux exigences de l'Ordre seront invités à passer l'[IENCAP](#) (Programme d'évaluation des compétences des infirmières formées à l'étranger). L'IENCAP évalue les connaissances, les compétences et le jugement infirmier à l'aide d'un examen à choix multiples, d'entrevues et d'un examen clinique objectif structuré (ECOS) qui se déroule dans un cadre semblable à des situations cliniques réelles en Ontario.





SASKATCHEWAN

CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses of Saskatchewan](#)

1-3710, Eastgate Dr
Regina (Saskatchewan) S4Z 1A5
Téléphone : 1 800 667-9945
Courriel : international@crns.ca

[Saskatchewan Association of Licensed Practical Nurses](#)

2208, Victoria Ave E
Regina (Saskatchewan) S4N 7B9
Téléphone : 1 888-257-2576
Courriel : registration@salpn.com

[Saskatchewan Polytechnic Registered Nursing Bridging Program for Internationally Educated Nurses](#)

Téléphone : 1 866 467-4278

[University of Saskatchewan Nursing Education Program of Saskatchewan \(NEPS\)](#)

Téléphone : 1 844 966-6269, poste 1

[Athabasca University](#)

Téléphone : 1 800 788-9041

[Parkland College](#)

Téléphone : 1 866 783-6766

Si vous êtes une personne formée à l'étranger et que vous souhaitez pratiquer les soins infirmiers en Saskatchewan, vous devrez mettre à jour vos titres de compétences pour répondre aux compétences établies par le [College of Registered Nurses of Saskatchewan](#) (CRNS) et exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier autorisé (IA) ou de praticien (IP).

Vous devrez tout d'abord faire une demande auprès du Service national d'évaluation infirmière (SNEI). Une fois que vous aurez obtenu votre rapport consultatif, vous pourrez entamer vos démarches auprès du CRNS.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Vous devrez démontrer que vous répondez aux exigences suivantes :

- Avoir réussi un programme de formation en soins infirmiers.
- Prouver votre inscription initiale du pays où vous avez terminé votre formation de base en soins infirmiers et prouver officiellement votre inscription la plus récente si elle est différente de votre inscription initiale.
- Prouver votre maîtrise de la langue anglaise.
- Avoir une bonne moralité et prouver que vous n'avez pas été reconnu coupable d'une infraction criminelle.
- Fournir une référence de votre plus récente infirmière ou infirmier gestionnaire ou superviseur qui connaît votre pratique d'infirmière autorisée.

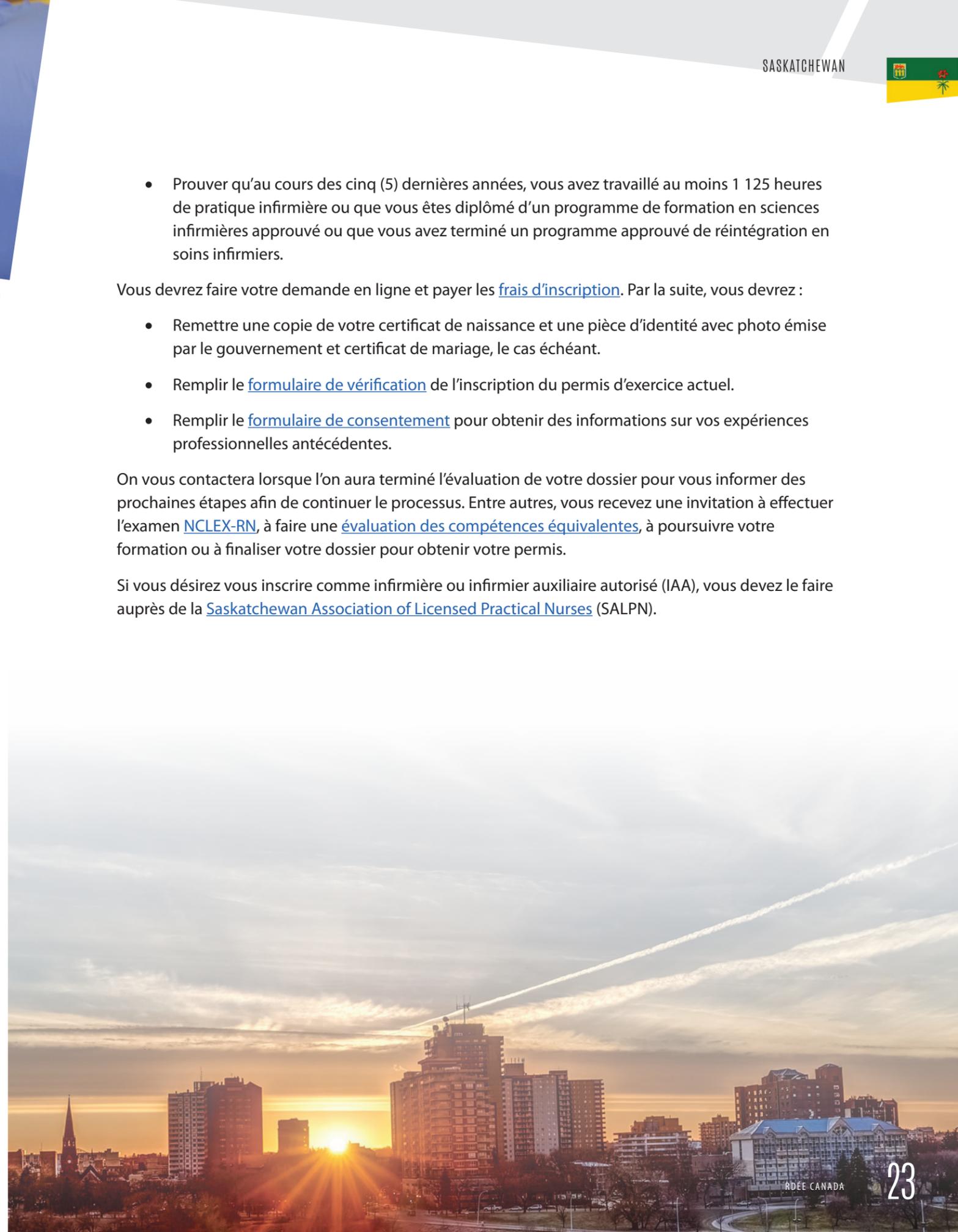
- Prouver qu'au cours des cinq (5) dernières années, vous avez travaillé au moins 1 125 heures de pratique infirmière ou que vous êtes diplômé d'un programme de formation en sciences infirmières approuvé ou que vous avez terminé un programme approuvé de réintégration en soins infirmiers.

Vous devrez faire votre demande en ligne et payer les [frais d'inscription](#). Par la suite, vous devrez :

- Remettre une copie de votre certificat de naissance et une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement et certificat de mariage, le cas échéant.
- Remplir le [formulaire de vérification](#) de l'inscription du permis d'exercice actuel.
- Remplir le [formulaire de consentement](#) pour obtenir des informations sur vos expériences professionnelles antérieures.

On vous contactera lorsque l'on aura terminé l'évaluation de votre dossier pour vous informer des prochaines étapes afin de continuer le processus. Entre autres, vous recevez une invitation à effectuer l'examen [NCLEX-RN](#), à faire une [évaluation des compétences équivalentes](#), à poursuivre votre formation ou à finaliser votre dossier pour obtenir votre permis.

Si vous désirez vous inscrire comme infirmière ou infirmier auxiliaire autorisé (IAA), vous devez le faire auprès de la [Saskatchewan Association of Licensed Practical Nurses](#) (SALPN).





TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

CONTACTS UTILES

[College of Registered Nurses of Newfoundland and Labrador](#)

55, rue Military
St. John's (Terre-Neuve) A1C 2C5
Téléphone : 1 800 563 3200

[College of Licensed Practical Nurses of Newfoundland and Labrador](#)

209, rue Blackmarsh
St. John's (Terre-Neuve) A1E 1T1
Téléphone : 1 888 579-2576
Courriel : info@clpnnl.ca

[Memorial University](#)

Faculty of Nursing
Téléphone : 709 864-8560
Courriel : nursingadmissions@mun.ca

[College of the North Atlantic](#)

Téléphone : 1 888 982-2268

Les diplômés de programmes de soins infirmiers de pays autres que le Canada (Internationally Educated Nurses – IEN) qui désirent exercer la profession infirmière à Terre-Neuve-et-Labrador doivent, dans un premier temps, présenter une demande au Service national d'évaluation infirmière (SNEI). Le SNEI coordonne une approche cohérente pour les IEN cherchant à s'inscrire dans les juridictions canadiennes. Le SNEI offre aux IEN un moyen juste, direct et sécurisé de soumettre leurs documents pour l'inscription en soins infirmiers au Canada.

Après avoir reçu votre rapport consultatif du SNEI, vous devez faire votre demande d'inscription auprès du :

- [College of Registered Nurses of Newfoundland and Labrador](#) (CRNNL) si vous désirez travailler comme infirmière ou infirmier autorisé (IA) ou du
- [College of Licensed Practical Nurses of Newfoundland and Labrador](#) (CLPNNL) si vous désirez exercer la profession d'infirmière/d'infirmier auxiliaire autorisé (IAA).

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Si vous désirez travailler comme IA, vous pourrez remplir la [demande d'admission](#) du CRNNL et payer les frais (373,75 \$) lorsque vous aurez reçu votre rapport consultatif du SNEI. Vous devrez par la suite soumettre un certificat de conduite et une preuve que vous [maîtrisez l'anglais](#). Le Collège vous avisera si vous devez mettre à jour des documents, y compris : la [vérification de l'inscription](#) ou la [déclaration du ou des employeurs](#) actuels/plus récents et le [relevé des heures de pratique](#).

Vous recevrez la décision du Collège par courriel. Selon les résultats, on pourra vous demander de :

- remplir une évaluation basée sur les compétences (CBA) lorsque le résultat du programme d'éducation d'un candidat n'est « pas » ou « quelque peu » comparable aux exigences scolaires canadiennes; et
- suivre une formation de transition IEN spécifiée, tel que déterminé par la CBA; ou
- terminer le programme complet de formation relais où un candidat choisit d'être dirigé.

Si l'inscription provisoire est accordée, vous devrez réussir l'examen NCLEX-RN. On vous invitera ensuite à finaliser vos démarches pour obtenir votre permis.





NUNAVUT ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

CONTACT UTILE

[Registered Nurses Association of Northwest Territories and Nunavut](#)
PO Box 2757
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R1
Emplacement du bureau :
3rd Floor, 4921 49 Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N9
Téléphone : 867-873-2745

La [Registered Nurses Association of Northwest Territories and Nunavut](#) (RNANT/NU) n'inscrit pas initialement les infirmières et infirmiers formés à l'étranger (IEN). Avant de présenter une demande à la RNANT/NU, le candidat doit obtenir une inscription/un permis d'exercice dans une autre juridiction canadienne.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les candidats IEN doivent répondre aux critères d'inscription de la RNANT/NU. Notamment, ils doivent fournir les documents et renseignements suivants :

- preuve d'identité;
- expérience d'infirmière ou d'infirmier autorisé (IA) pratique dans une autre juridiction canadienne pendant au moins 1 125 heures au cours des cinq (5) dernières années;
- preuve de la maîtrise de l'anglais;
- références satisfaisantes;
- preuve de la réussite de l'examen NCLEX-RN.

Un IEN qui a obtenu l'enregistrement ou un permis d'exercice dans une juridiction du sud du Canada et qui a suivi un programme canadien approuvé de formation d'appoint pour les IA, comprenant un stage clinique supervisé et des compétences en laboratoire, peut satisfaire aux exigences d'inscription semblables à celles des infirmières et infirmiers diplômés en fournissant une [référence de l'instructeur clinique](#) et les relevés de notes du programme.



YUKON

CONTACTS UTILES

[Yukon Registered Nurses Association](#)
Suite 204, 4133-4th Avenue
Whitehorse (Yukon) Y1A 1H8
Téléphone : 1 867 667-4062
Courriel : admin@yrna.ca

[Yukon University](#)
School of Health, Education and Human Services
Téléphone : 867 668-8845
Courriel : hehs@yukonu.ca

Les infirmières et infirmiers autorisés (IA) et les praticiennes et praticiens (IP) qui désirent travailler au Yukon et obtenir le titre doivent s'inscrire auprès de la [Yukon Registered Nurses Association](#) (YRNA). Toutefois, comme il n'existe aucune école d'infirmière sur le territoire, la YRNA inscrit les infirmières et infirmiers par l'entremise de l'approbation d'autres organismes canadiens de réglementation des soins infirmiers.

Cela signifie que toutes les infirmières et tous les infirmiers formés à l'étranger doivent d'abord devenir admissibles à l'inscription dans une autre partie du Canada avant de présenter une demande d'inscription au Yukon. Le YTNA est un petit organisme qui n'a pas la capacité d'évaluer les qualifications des infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Canada.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service national d'évaluation des soins infirmiers (SNEI).

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Le processus de demande ci-après s'applique aux infirmières et infirmiers qui ont le droit de pratiquer dans une autre province ou un territoire canadien.



Pour satisfaire aux exigences relatives à l'actualisation de la pratique, un candidat qui désire exercer en tant qu'infirmière ou infirmier autorisé (IA) doit, au cours des cinq (5) années précédant sa demande, avoir :

- travaillé au moins 1 125 heures; ou
- obtenu un diplôme d'un programme de soins infirmiers de base; ou
- obtenu un diplôme d'infirmière ou d'infirmier après la formation de base; ou
- suivi un programme approuvé de recyclage des infirmières/des infirmiers.

Les candidats à l'inscription ou qui ont un permis d'exercice à titre d'infirmière ou d'infirmier praticien doivent, au cours des trois (3) dernières années, avoir :

- travaillé pendant 900 heures en tant qu'infirmière ou qu'infirmier praticien dans une juridiction quelconque; ou
- suivi avec succès un programme de formation en soins infirmiers pour devenir une infirmière ou un infirmier praticien.

Vous pourrez effectuer votre demande [en ligne](#) sur le portail du YRNA. On effectuera une vérification auprès de l'organisme de réglementation dont vous êtes actuellement inscrit, ainsi qu'auprès d'une référence.

TÉMOIGNAGE

Michelle Smith, infirmière autorisée, Alberta

« C'est pas facile... Immigrer c'est une chose, mais trouver du travail, c'est une autre chose quand tu ne comprends pas le système. Moi, je suis venue ici des Antilles et j'étais infirmière certifiée avant d'arriver. Mais une fois ici, je me suis fait dire que je ne pouvais pas travailler directement comme infirmière. Alors, il a fallu que je suive plusieurs cours. J'ai dû suivre des cours à l'université d'Athabasca en Alberta, car j'avais besoin de supporter ma famille pendant que je préparais mes examens. Tout le processus m'a pris quatre (4) longues années. Aujourd'hui, je travaille comme infirmière clinicienne en oncologie, un département pas facile, car tu vois beaucoup de gens mourir du cancer. Mais j'aime mon travail et maintenant j'essaie d'aider d'autres personnes qui veulent immigrer au Canada dans le même domaine. Je conseillerais à toute personne de s'informer avant de choisir la province où s'installer, car certaines provinces, vraiment, c'est difficile de parvenir à travailler alors que dans d'autres, on peut travailler plus rapidement. J'aurais bien aimé avoir cette information avant de venir au Canada, j'aurais évité beaucoup de frustrations pour rien. »

NOS COORDONNÉES

Réseau de développement économique et d'employabilité Canada (RDÉE Canada)

1, rue Nicholas, bureau 606
Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Téléphone : 613-244-7308
Courriel : immigration@rdee.ca
www.rdee.ca

Réseaux sociaux

Facebook : www.facebook.com/RDEECanada/
LinkedIn : www.linkedin.com/company/936253/admin/
Twitter : twitter.com/RDEECanada
Instagram : www.instagram.com/rdeecanada
YouTube : www.youtube.com/c/RDEECanada

RDÉE
Canada

Le leader du développement économique
des communautés francophones et acadienne

NOS MEMBRES

Alberta



Conseil de développement économique de l'Alberta (CDÉA)

Tél. : 780-414-6125
Courriel : info@lecdea.ca

Colombie-Britannique



Société de développement économique de la Colombie-Britannique (SDECB)

Tél. : 604-732-3534
Courriel : info@sdecb.com

Île-du-Prince-Édouard



Coopérative d'intégration francophone de l'ÎPE

Tél. : 1-888-954-5888
Courriel : employerservices@cifipe.ca

Manitoba



Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM)

Tél. : 204-925-2320
Courriel : cdem@cdem.com

Nouveau-Brunswick



RDÉE du Nouveau-Brunswick

Tél. : 506-764-9876
Courriel : adminRDEENB@cenb.com

Nouvelle-Écosse



Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNÉ)

Tél. : 902-424-7230
Courriel : info@cdene.ns.ca

Nunavut



Carrefour Nunavut

Tél. : 867-979-2800
Courriel : immigration@carrefournunavut.ca

Ontario



Société économique de l'Ontario (SÉO)

Tél. : 613-590-2493
Courriel : info.ei@seo-ont.ca

Saskatchewan



Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)

Tél. : 306-566-6000
Courriel : info@cecs-sk.ca

Terre-Neuve-et-Labrador



Horizon TNL

Tél. : 709-726-5976
Courriel : immigration@horizontnl.ca

Territoires du Nord-Ouest



Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (CDÉTNO)

Tél. : 867-873-5962
Courriel : emplois@cdetno.com

Yukon



Association franco-yukonnaise (AFY)

Tél. : 867-668-2663
Courriel : immigration@afy.yk.ca

r d e e . c a



RDEE
Canada

Financé par le
gouvernement
du Canada

Canada